

BILAN		
Arrêté au 31 décembre 2010		
	Unité : en milliers de dinars	
ACTIF	31/12/2010	31/12/2009
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	235 034	296 575
AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	336 696	254 938
AC 3 - Créances sur la clientèle	2 616 674	2 232 001
AC 4 - Portefeuille-titres commercial	310 358	335 211
AC 5 - Portefeuille d'investissement	57 663	58 482
AC 6 - Valeurs immobilisées	145 781	128 778 (*)
AC 7 - Autres actifs	162 644	170 371
TOTAL ACTIF	3 864 850	3 476 356
PASSIF		
PA 1 - Banque Centrale et CCP	100 000	-
PA 2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	58 639	166 718
PA 3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	3 234 984	2 798 966
PA 4 - Emprunts et ressources spéciales	36 711	113 234
PA 5 - Autres passifs	131 069	157 381
TOTAL PASSIF	3 561 403	3 236 299
CAPITAUX PROPRES		
CP 1 - Capital	168 750	168 750
CP 2 - Réserves	84 708	81 879 (*)
CP 4 - Autres capitaux propres	87 315	87 326
CP 5 - Résultats reportés	(97 898)	(143 972) (*)
CP 6 - Résultat de l'exercice	60 572	46 074 (*)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	303 447	240 057
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	3 864 850	3 476 356

(*) Données retraitées pour le besoin de comparaison (cf. notes aux états financiers base de mesures et principe comptable).

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN		
Arrêté au 31 décembre 2010		
	Unité : en milliers de dinars	
PASSIFS EVENTUELS	31/12/2010	31/12/2009
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données	305 991	432 674
HB 2 -Crédits documentaires	319 535	286 905
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	625 526	719 579
ENGAGEMENTS DONNES		
HB 4 - Engagements de financement donnés	150 890	258 797
HB 5 - Engagements sur titres	38	282
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	150 928	259 079
ENGAGEMENTS RECUS		
HB 7 - Garanties reçues	586 294	611 623
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	586 294	611 623
ETAT DE RESULTAT	Unité : en milliers de dinars	
Période de 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010		
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	Exercice 2010	Exercice 2009
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	176 685	156 644 (*)
PR 2 - Commissions (en produits)	48 987	43 625
PR 3 - Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	35 412	33 400 (*)
PR 4 - Revenus du portefeuille d'investissement	3 468	727
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	264 552	234 396
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilés	(94 064)	(84 064)
CH 2 - Commissions encourues	(3 087)	(2 385)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(97 151)	(86 449)
PRODUIT NET BANCAIRE	167 401	147 947
PR5 / CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(11 597)	(27 822)
PR6 / CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	534	3 661
PR7 - Autres produits d'exploitation	2 038	1 664
CH6 - Frais de personnel	(54 649)	(50 258)
CH7 - Charges générales d'exploitation	(25 648)	(21 772)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur Immobilisations	(11 467)	(7 190) (*)
RESULTAT D'EXPLOITATION	66 612	46 230
PR8 / CH9 - Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	(2 311)	160
CH11 - Impôt sur les bénéfices	(3 729)	(316)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	60 572	46 074
RESULTAT DE LA PERIODE	60 572	46 074
Effet des modifications comptables	(744)	-
Résultat après modifications comptables	59 828	46 074
Résultat de base par action (en DT)	1,795	1,534
Résultat dilué par action (en DT)	1,614	1,374

(*) Données retraitées pour le besoin de comparaison (Cf. notes aux états financiers –base de mesure et principes comptables pertinents appliqués - note 17).

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE		
Période de 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010		
	Unité : en milliers de dinars	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	Exercice 2010	Exercice 2009
Produits d'exploitation bancaire encaissés	230 755	215 108
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(102 751)	(79 215)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	(25 349)	(45 236)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(390 164)	(297 170)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	437 784	381 564
Titres de placement	46 640	(16 002)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(68 163)	(57 172)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(28 294)	(35 300)
Impôt sur les bénéfices	(2 143)	(204)
FLUX DE TRÉSORIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	98 315	66 373
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	3 074	1 102
Acquisition / cession sur portefeuille d'investissement	1 747	1 670
Acquisition / cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	(28 470)	(39 874)
FLUX DE TRÉSORIE NETS AFFECTÉS AUX / PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(23 649)	(37 102)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	0	56 250
Emission / Remboursement d'emprunts	(70 000)	(50 000)
Augmentation / diminution de ressources spéciales	(2 270)	(2 583)
FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTÉ AUX / PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(72 270)	3 667
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	2 396	32 938
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	328 375	295 437
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	330 771	328 375

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers - exercice clos le 31-12-2010

Messieurs les actionnaires d'Attijari Bank,
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'Attijari Bank arrêtés au 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.
I - Rapport sur les états financiers
Nous avons effectué l'audit des états financiers de Attijari Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2010, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 303 447 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 60 572 KDT.

- Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

- Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.
Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de Attijari Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.
Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les dotations aux provisions additionnelles, comptabilisées en résultat de l'exercice 2010, ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers (Bases de mesures et principes comptables appliqués, note 3 et note explicative n°3). La banque a ainsi réparti le montant additionnel des provisions sur les créances compromises et en contentieux en fonction notamment de leur durée de séjour, en vue d'accroître le taux de couverture des engagements douteux par les provisions dans la perspective d'atteindre le taux de 70% recommandé par la BCT. Les dotations aux provisions additionnelles comptabilisées, à ce titre, s'élèvent à 9 315 KDT. Le même traitement adopté en 2009 a donné lieu à des provisions additionnelles comptabilisées en résultat de l'exercice pour 28 062 KDT.
II. Rapport sur les vérifications spécifiques
Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.
Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.
Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances impactant la fiabilité de certains comptes d'actifs et de passifs, notamment les comptes inter-siège, d'attente et certains comptes en devises, sans que leur effet soit d'une importance telle qu'elle justifierait qu'elles soient mentionnées au niveau de notre opinion sur les comptes telle qu'exprimée ci-dessus, considérant que le risque final sur ces comptes est couvert par des provisions.
Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 portant sur la tenue des comptes de valeurs mobilières, la banque ne procède pas actuellement au suivi périodique de la liste de ses actionnaires et elle n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006.

Tunis, le 19 Avril 2011

AMC Ernst & Young
Nouredine HAJJI

CNF – Cabinet Neji Fethi
Fethi NEJI